

CONSEIL MUNICIPAL séance du 18 décembre 2024

Date de convocation : 11 décembre 2024

Lieu de la séance et heure : Salle du Conseil de la Mairie à 19h40

Présents : Maire : Pascal PAVILLARD
Adjoints : Patrick CABAUD, Jérôme NAPPEZ
Conseillers municipaux :
Éric BARTHELAT, Chantal GIRARDIN, Laurent LAMY, Frédéric NARDIN,
Marie-Noëlle PASCAL (arrivée à 19h55), Thierry VEGAS.

Absents : Jean-Noël SAINTOT
Absents excusés: Stéphane DROUVOT avec pouvoir à Pascal PAVILLARD

Secrétaire : Thierry VEGAS

Ouverture de la séance :

M. Pascal PAVILLARD, Maire, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Thierry VEGAS est désigné pour remplir cette fonction.

Approbation du PV de la dernière séance

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 6 novembre 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 9 Voix Pour,

➤ **VALIDE le compte rendu de la séance du 6 novembre 2024.**

PERSONNEL

Elargissement du versement du RIFSEEP

Monsieur le Maire expose,

Le Maire rappelle que, par délibération en date du 24 janvier 2018, la présente assemblée a mis en œuvre, à compter du 1^{er} février 2018, le RIFSEEP composé de deux parts, à savoir une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) et un complément indemnitaire annuel (CIA) pour le bénéfice des agents, fonctionnaires, contractuels de droit public, relevant des cadres d'emplois suivants :

- Les adjoints administratifs (arrêtés du 20 mai 2014 et du 18 décembre 2015 pris pour l'application du décret n° 2014-513 aux corps des adjoints administratifs des administrations),
- Les adjoints techniques (Arrêté du 16 juin 2017 pris pour l'application aux corps des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer et des adjoints techniques de la police nationale des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014)

Il est aujourd'hui proposé à l'assemblée d'élargir, à compter du 01/01/2025, au cadre d'emploi ci-dessous, le bénéfice du RIFSEEP au sein de la commune :

- Les rédacteurs (arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application du décret n° 2014-513 aux corps des secrétaires administratifs des administrations d'Etat),

Ainsi, les agents relevant de ce cadre d'emploi bénéficieront du RIFSEEP dans les mêmes conditions que leurs collègues en application de la délibération du Conseil Municipal en date du 24 janvier 2018 précitée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 9 Voix Pour,

➤ **APPROUVE la modification présentée ci-dessus (élargissement au cadre d'emplois des Rédacteurs),**

- *Dit que le montant individuel du RIFSEEP sera décidé par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté*
- *DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget*

FINANCES

Travaux de mise en place de bâches sur secteur parcours – choix du prestataire

Monsieur le Maire expose,

Des travaux d'aménagement sont prévus à l'entrée du village afin d'aménager les talus et pouvoir procéder à l'éradication de la renouée du Japon.

Arrivée de Marie-Noëlle PASCAL à 19h55

Deux devis ont été demandés :

Entreprise BOILLOT TP pour un montant HT de 2 600€
Entreprise MP Paysage pour un montant HT de 1 750€

Pascal PAVILLARD et Frédéric NARDIN intéressés à l'affaire ne prennent pas part au vote

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 6 Voix Pour,

- **RETIENT le devis de l'entreprise MP Paysage pour un montant de 1 750€ HT**

Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du conseil au Maire (en vertu de l'article L. 2122-22).

Attribution d'une concession au cimetière à Me L (concession 13 ancien cimetière), en date du 20/11/2024

Délivrance d'un permis de construire rue de la Chaux
Délivrance d'une déclaration préalable de travaux 1, rue d'Aibre
Délivrance d'une déclaration préalable de travaux 1, rue de la Craie

Compte-rendu des différentes commissions

Commission communication :

Le Petit Journal est rédigé et imprimé.
Présentation de la carte de vœux 2025.
La présentation Powerpoint pour les vœux du Maire est en cours d'élaboration.

Commission fêtes et cérémonies :

Repas des aînés :
60 personnes recensées, 18 couples et 24 personnes seules. Le repas annuel aura lieu le samedi 25 janvier 2025 à 12h00 au restaurant l'Horloge. La distribution des bons d'achat pour les personnes ne désirant pas assister au repas aura lieu le samedi 28 décembre 2024.

La cérémonie des vœux du Maire aura lieu le vendredi 17 janvier 2025 à 18h00 en mairie.

Commission Bois :

A ce jour, nous avons inscrit 13 affouagistes et 3 personnes sont inscrites pour du bois livré.
Le bois est abattu et nous sommes en attente du débardeur. Le tirage des lots aura lieu en janvier 2025.

Infos - Questions diverses

Carrière : Suite à la décision du Tribunal Administratif, la carrière est à nouveau fermée. Le conseil Municipal déplore cette situation qui va une fois de plus engendrer un problème financier pour la commune.

Visite du député : Le député Matthieu Bloch est venu à la rencontre des habitants de la commune le 29 novembre dernier. 3 personnes se sont déplacées en Mairie.

Départ en retraite agent communal : notre agent communal a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} janvier 2025. Une procédure de recrutement sera lancée début 2025.

Dépôts d'ordures : Un dépôt d'ordures important a été découvert dans des trous de blaireaux. Les gardes nature sont en charge du dossier.

Marché du Soir : l'inscription a été faite auprès de PMA pour 2025.

Cimetière : suite à la saisine du Tribunal Administratif, la commune a accepté la médiation proposée.

Atelier informatique : nous avons 7 inscrits à ce jour. 1^{ère} séance le 20 janvier 2025

Séance levée à 21h50

Le Maire,

Le Secrétaire

Pascal PAVILLARD

Thierry VEGAS

